

Article 21 du Règlement

Chose certaine, la Société ne reprendra jamais ces gens à son service, mais des cotisations d'assurance-chômage doivent encore être déduites de leur revenu. En outre, ces cotisations d'assurance-chômage, qui dans certains cas remontent à 13 ou 14 ans, réduisent le revenu des Canadiens qui en ont le plus besoin. Par ailleurs, d'autres particuliers qui jouissent de nouveaux régimes de retraite anticipée n'ont pas à verser ces cotisations.

Je demande au gouvernement de réexaminer cette situation injuste et de traiter ces Canadiens nécessiteux avec compassion et dignité. Bref, qu'il cesse de déduire des cotisations d'assurance-chômage et qu'il leur rembourse l'argent qu'ils ont perdu.

* * *

[Français]

LES JEUNES

LE LIBRE-ÉCHANGE—LE DÉFI À RELEVER

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, le défi du libre-échange, c'est le défi de la jeunesse. Les défis maisons, nous les avons relevés. Nos ancêtres et notre génération ont fait de ce pays un pays industrialisé, riche et moderne. Allons-nous demander à notre jeunesse de dormir sur les succès obtenus! Cela signifierait notre suicide collectif. Il y a un marché à conquérir, un pays à agrandir. C'est le défi de la jeunesse. Elle est aussi intelligente, désireuse et avide que nous l'étions de se mesurer au monde. Nous devons lui offrir cette chance, la chance de pouvoir penser et agir en fonction du continent et du monde. Il ne faut pas se contenter d'une mentalité de quartier. La compétence, la qualité et la valeur sont en demande sur tous les continents, monsieur le Président. Le libre-échange, c'est donc l'avenir et la prospérité d'un peuple qui est en jeu, le nôtre.

De plus, les spécialistes du ministère de l'Agriculture du Québec ont affirmé hier, monsieur le Président, que la ferme québécoise ne subira pas de profondes transformations. Je suggère aux dirigeants syndicaux de ne pas interpréter comme d'habitude des ententes de façon négative, car nous maintenons que protection a été apportée à nos offices de commercialisation et programmes conjoints.

* * *

● (1415)

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LES CÉRÉALICULTEURS—LES PAIEMENTS D'APPOINT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, les producteurs de grains canadiens commencent à se demander s'ils vont recevoir, cette année, une aide gouvernementale

sous forme de paiements d'appoint. Les agriculteurs ont de bonnes raisons de s'inquiéter.

Après une rencontre avec des dirigeants agricoles, à Winnipeg au mois d'août, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a vivement appuyé la proposition de paiements d'appoint pour 1987-1988 faites par la FCA. Toutefois, vendredi dernier, à la Chambre, le ministre a fait machine arrière. Il a dit qu'il pourrait inclure la proposition de la FCA dans celle qu'il fera au cabinet à propos des paiements d'appoint.

Le ministre nous dit qu'il y aura des paiements d'appoint cette année. Dans ce cas, pourquoi le gouvernement n'agit-il pas? Pourquoi ce délai? Après tout, le gouvernement connaît l'opinion des agriculteurs. Il les a consultés et il a déjà l'expérience des paiements d'appoint.

Chaque jour qui passe les agriculteurs s'inquiètent davantage de savoir si l'accord sur le libre-échange, qui prévoit le libre mouvement des grains non subventionnés entre les deux pays, signifie la fin des paiements d'appoint pour la présente campagne agricole.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON APPUIE L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de féliciter le premier ministre (M. Mulroney) et les négociateurs canadiens d'avoir conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Le libre-échange est une bonne chose, surtout pour l'ouest du Canada. Il en résultera une amélioration des marchés dans le domaine pétrolier et énergétique. Le libre-échange réduira les frais des agriculteurs et renforcera les marchés agricoles.

Il amènera également la création de 350 000 nouveaux emplois au Canada au cours des huit prochaines années. Toutes les provinces en profiteront. Il va en résulter une augmentation des salaires réels, un accroissement de la production, une stimulation des investissements commerciaux et une revitalisation de l'industrie.

Nous pouvons être fiers de l'accord de libre-échange intervenu pour des raisons qui vont au-delà des avantages économiques évidents. La souveraineté du Canada en matière de programmes culturels est protégée, les politiques de développement sociales et régionales sont intouchées, les offices de commercialisation ne sont pas modifiés et un mécanisme de règlement des différends a été mis sur pied.